

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Jeudi 6 dhoulkaâda 1447 – 23 avril 2026

169^{ème} année

N° 41

Sommaire

Lois

- Loi n° 2026-7 du 22 avril 2026**, portant approbation de la convention de prêt conclue le 16 octobre 2025 entre la République tunisienne et le Fonds arabe pour le développement économique et social pour la contribution au financement du projet de rénovation et de développement des lignes ferroviaires destinées au transport du phosphate..... 801

Décrets et arrêtés

Présidence de la République

- Décret n° 2026-55 du 22 avril 2026**, portant ratification de la convention de prêt conclue le 16 octobre 2025 entre la République tunisienne et le Fonds arabe pour le développement économique et social pour la contribution au financement du projet de rénovation et de développement des lignes ferroviaires destinées au transport du phosphate..... 802

Ministère des Affaires Sociales

- Nomination du président directeur général de la Caisse nationale de la sécurité sociale 802
Nomination du président directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie 802

Ministère de la Jeunesse et des Sports	
Cessation de fonctions.....	802
Ministère des Technologies de la Communication	
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'Office national des postes.....	802
Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	
Décret n° 2026-58 du 22 avril 2026 , portant homologation des procès-verbaux de la commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat à la délégation de Foussana du gouvernorat de Kasserine.....	803
Ministère des Affaires Religieuses	
Nomination de sous-directeurs	803
Nomination de chefs de services	804

Lois

Loi n° 2026-7 du 22 avril 2026, portant approbation de la convention de prêt conclue le 16 octobre 2025 entre la République tunisienne et le Fonds arabe pour le développement économique et social pour la contribution au financement du projet de rénovation et de développement des lignes ferroviaires destinées au transport du phosphate⁽¹⁾.

Au nom du peuple,

L'Assemblée des représentants du peuple ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique - Est approuvée la convention de prêt, annexée à la présente loi, conclue à Washington le 16 octobre 2025, entre la République tunisienne et le Fonds arabe pour le développement économique et social, d'un montant de seize millions (16.000.000) de dinars koweïtiens, pour la contribution au financement du projet de rénovation et de développement des lignes ferroviaires destinées au transport du phosphate.

La présente loi sera publiée au Journal officiel de la République tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 22 avril 2026.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

⁽¹⁾ Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'Assemblée des représentants du peuple dans sa séance du 21 avril 2026.

Décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 2026-55 du 22 avril 2026, portant ratification de la convention de prêt conclue le 16 octobre 2025 entre la République tunisienne et le Fonds arabe pour le développement économique et social pour la contribution au financement du projet de rénovation et de développement des lignes ferroviaires destinées au transport du phosphate.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 2026-7 du 22 avril 2026, portant approbation de la convention de prêt conclue le 16 octobre 2025 entre la République tunisienne et le Fonds arabe pour le développement économique et social pour la contribution au financement du projet de rénovation et de développement des lignes ferroviaires destinées au transport du phosphate,

Vu la convention de prêt conclue le 16 octobre 2025, entre la République tunisienne et le Fonds arabe pour le développement économique et social pour la contribution au financement du projet de rénovation et de développement des lignes ferroviaires destinées au transport du phosphate.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifiée la convention de prêt conclue à Washington le 16 octobre 2025, entre la République tunisienne et le Fonds arabe pour le développement économique et social, d'un montant de seize millions (16.000.000) de dinars koweïtiens, pour la contribution au financement du projet de rénovation et de développement des lignes ferroviaires destinées au transport du phosphate.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 avril 2026.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Par décret n° 2026-56 du 22 avril 2026.

Monsieur Fehmi Guezmir, contrôleur général d'Etat, est nommé président directeur général de la Caisse nationale de la sécurité sociale.

Par décret n° 2026-57 du 22 avril 2026.

Monsieur Mohamed Mokdad, inspecteur général de la santé publique, est nommé président directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie.

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 16 avril 2026.

Il est mis fin aux fonctions de Madame Faiza Bouznif, professeur principal émérite classe exceptionnelle de la jeunesse et de l'enfance, en qualité de commissaire régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Siliana au ministère de la jeunesse et des sports à compter du 3 avril 2026.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 16 avril 2026.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Mohamed Ali Ben Trad, professeur principal émérite de la jeunesse et de l'enfance, en qualité de directeur du centre de formation et de préparation de l'élite sportive à El Menzah à compter du 3 avril 2026.

MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION

Par arrêté du ministre des technologies de la communication du 17 avril 2026.

Madame Asma Hadri est nommée membre représentant le ministère du commerce et du développement des exportations au conseil d'administration de l'Office national des postes et ce en remplacement de Monsieur Farhat El Ouerghemmi.

Décret n° 2026-58 du 22 avril 2026, portant homologation des procès-verbaux de la commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat à la délégation de Foussana du gouvernorat de Kasserine.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu le décret Beylical du 18 juin 1918, relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et notamment ses articles 1^{er} (paragraphe 2 de l'alinéa 2) et de 5 à 12,

Vu les procès-verbaux relatifs aux travaux de la commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Kasserine en date du 20 janvier 2026.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Sont homologués les procès-verbaux susvisés ci-joints déterminant la consistance et la situation juridique des immeubles relevant du domaine privé de l'Etat sis à la délégation de Foussana du gouvernorat de Kasserine indiqués aux plans annexés au présent décret et au tableau ci-après :

N° d'ordre	Nom de l'immeuble	Lieu	Superficie en m ²	N° T.P.D
1	Kariet Sahraoui 1	Secteur d'El Afrane délégation de Foussana	3121	115775
2	Kariet Sahraoui 2	Secteur d'El Afrane délégation de Foussana	10490	115776
3	Kariet Sahraoui 3	Secteur d'El Afrane délégation de Foussana	4877	115777
4	Kariet Sahraoui 4	Secteur d'El Afrane délégation de Foussana	2098	115778

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 avril 2026.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

Par arrêté du ministre des affaires religieuses du 17 avril 2026.

Monsieur Fouazi Essid, prédicateur principal émérite classe exceptionnelle, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires administratives à la direction régionale des affaires religieuses de Sousse au ministère des affaires religieuses.

Par arrêté du ministre des affaires religieuses du 17 avril 2026.

Monsieur Mohamed Noura, prédicateur principal émérite classe exceptionnelle, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires administratives à la direction régionale des affaires religieuses de Monastir au ministère des affaires religieuses.

Par arrêté du ministre des affaires religieuses du 17 avril 2026.

Madame Souad Houichi, prédicateur principal émérite, est chargée des fonctions de sous-directeur des affaires religieuses à la direction régionale des affaires religieuses de Monastir au ministère des affaires religieuses.

Par arrêté du ministre des affaires religieuses du 17 avril 2026.

Madame Cherifa Jlassi, prédicateur principal émérite, est chargée des fonctions de sous-directeur des affaires administratives à la direction régionale des affaires religieuses de Ben Arous au ministère des affaires religieuses.

Par arrêté du ministre des affaires religieuses du 17 avril 2026.

Monsieur Youssef Bourassi, prédicateur principal hors classe, est chargé des fonctions de chef de service des monuments religieux et des cadres de mosquées à la direction régionale des affaires religieuses de Gabès au ministère des affaires religieuses.

Par arrêté du ministre des affaires religieuses du 17 avril 2026.

Madame Habiba Baraketi, prédicateur principal hors classe, est chargée des fonctions de chef de service du suivi des activités des Kouttebs, à la direction régionale des affaires religieuses de l'Ariana au ministère des affaires religieuses.

Par arrêté du ministre des affaires religieuses du 17 avril 2026.

Monsieur Kamel Ben Mohamed Sghaier, administrateur en chef, est chargé des fonctions de chef de service des équipements et des ressources humaines à la direction régionale des affaires religieuses de Sfax au ministère des affaires religieuses.

Par arrêté du ministre des affaires religieuses du 17 avril 2026.

Madame Safa Ben Haj Ali, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef de service de la rémunération des cadres des mosquées à la direction des affaires financières, à la direction générale des services communs au ministère des affaires religieuses.